## EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Renens

Séance du 15 décembre 2016

Présidence de Monsieur Sylvio Torriani

## Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 4-2016 de la Municipalité du 1er novembre 2016,

Ouï le rapport de la Commission des finances,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**DECIDE** 

**D'adopter** le plafond d'endettement brut (niveau 1) à hauteur de CHF 220.0 millions pour la durée de la législature 2016-2021.

**D'autoriser** la Municipalité à emprunter jusqu'à hauteur de l'endettement brut maximum déterminé ci-dessus.

**De laisser** dans les attributions de la Municipalité le choix du moment ainsi que la détermination des modalités des emprunts (selon art. 4 ch. 7 LC)

**D'adopter** le plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties de CHF 50.0 millions pour la durée de la législature 2016-2021.

Ainsi délibéré en séance du 15 décembre 2016

Le Président :

Silvio Torriani

La Secrétaire :

Yvette Charlet